

# La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavisse Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inginge • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Malling • Manom • Mondorff • Oudrenne Puttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terville • Thionville • Valmestroff • Volmerange-les-Mines • Yutz • Zoufftgen

## Édito

Vaste programme conçu par EDF, le Grand Projet Industriel (dit « Grand Carénage ») doit rendre possible l'exploitation des centrales nucléaires au-delà de 40 ans et intégrer de nouvelles règles de sûreté post-Fukushima. Le coût est estimé à 55 milliards d'euros d'ici 2025, à l'échelle nationale. En Moselle, de nombreux travaux de maintenance lourde (*lire ci-contre*) sont engagés. Si l'essentiel démarrera avec les troisièmes visites décennales en 2016, la rénovation des alternateurs par exemple a d'ores et déjà été réalisée. Ce chantier sans précédent présage de fortes retombées économiques pour notre département, sa croissance et son industrie. Près de 3000 intervenants, 1000 de plus qu'à l'accoutumée, sont attendus au plus fort de 2016. Les répercussions en termes d'emploi, de logement, de restauration et de transport vont être importantes. Pour que le département profite pleinement des grands travaux à venir, les forces vives ont choisi d'anticiper. Dès 2013, une instance de concertation et de coordination autour du Grand Projet Industriel a été créée, sous l'impulsion d'Étienne Stock, ancien Sous-Préfet de Thionville, remplacé depuis mai 2015 par Thierry Bonnet. Des groupes de travail ont été constitués autour des problématiques citées précédemment. Depuis lors, de nombreux partenaires collaborent et apportent leur expertise afin que le chantier puisse se faire dans les meilleures conditions possible. Le Grand Projet Industriel s'annonce comme étant un véritable atout pour l'économie mosellane, la centrale ayant engagé 68 millions d'euros dans ses activités de maintenance en 2014, dont les deux tiers confiés aux entreprises locales.

Le Président de la CLI,  
Président du Conseil  
Départemental

## À LA UNE ●●●

### Bilan 2014 et perspectives

## Préparer l'avenir



**Préoccupation quotidienne de la centrale nucléaire de Cattenom, la sûreté va être encore renforcée avec les grands chantiers à venir.**

**E**n 2014, la centrale nucléaire de Cattenom a produit 36,1 milliards de kWh, soit deux fois la consommation de la Lorraine. Deux arrêts ont été programmés : du 12 avril au 27 juin pour une visite partielle de l'unité de production n° 2 et du 23 août au 20 octobre pour un arrêt pour simple rechargement de l'unité de production n° 4. L'exploitant a démontré que sa gestion des arrêts de réacteur s'améliorait. Si la rigueur dans l'exploitation des installations doit encore progresser, la sûreté constitue toujours la première priorité. En 2014, la centrale a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire 35 événements significatifs relatifs à la sûreté, dont 34 de niveau 0 et seulement un de niveau 1. Aucun n'a eu d'impact sur le fonctionnement et la sûreté des installations.

La protection de l'environnement a en revanche été en retrait en 2014 (13 événements déclarés), avec notamment le dépassement des valeurs limites réglementaires concernant les rejets en cuivre. Par ailleurs, la gestion des déchets s'améliore. En matière de radioprotection des travailleurs, l'exploitant a réalisé des progrès grâce au plan d'action initié en 2013,

mais ceux-ci, encore insuffisants, sont à pérenniser (gestion des chantiers, propreté radiologique des locaux...). Huit événements relatifs à la radioprotection ont été déclarés. Enfin, le renouvellement des compétences reste toujours un enjeu essentiel : en 2014, la centrale a accueilli 87 nouveaux embauchés.

#### ■ 2015, une année charnière

L'année 2015 sera riche avec trois arrêts de tranche programmés : la visite partielle de l'unité de production n° 1 (achevée) et les arrêts pour simple rechargement des unités de production n° 3 et 2 (qui ont démarré respectivement en juin et en août). Par ailleurs, la centrale poursuit la mise en place de mesures de sûreté complémentaires suite aux événements de Fukushima : renforcement de l'appoint en eau et en électricité et de l'organisation de crise notamment.

2015 sera par ailleurs une année charnière pour le Grand Projet Industriel (*lire ci-contre*). Les équipes se préparent déjà aux troisièmes visites décennales, qui démarreront en 2016. De nombreuses améliorations seront réalisées, comme la modernisation de la salle des commandes ou le remplacement des trois pôles du transformateur principal. Plusieurs projets, dont la construction d'un bâtiment vestiaires, auront vu le jour cette année dans le cadre des rénovations des bâtiments tertiaires « PARTNER » (2011-2020).



## Prélèvements et consommation d'eau, rejets d'effluents

# Les prévisions 2015

La centrale de Cattenom met en œuvre des solutions techniques pour concilier performance et sûreté des installations, tout en cherchant à garantir l'absence d'impact sanitaire et environnemental.

L'arrêté « INB » du 7 février 2012 fixe les règles générales relatives aux installations nucléaires. Entre autres, il impose aux exploitants la réalisation, chaque année, d'une prévision chiffrée des prélèvements et consommation d'eau ainsi que des rejets d'effluents auxquels ils comptent procéder. Cette estimation se veut réaliste car elle se base sur le retour d'expérience (ajusté en fonction des évolutions prévues) et sur le nombre de jours de fonctionnement prévu pour l'année. Elle doit être transmise à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et à la Commission Locale d'Information au plus tard le 31 janvier de chaque année. À Cattenom, la prévision de prélèvements d'eau en 2015 s'élève à 280 000 milliers de m<sup>3</sup>. Elle se situe

légèrement en hausse par rapport à 2014 du fait de la mise en service d'unités mobiles d'osmose inverse (qui produisent de l'eau déminéralisée) et des installations de traitement biocide sur les quatre tranches durant la période estivale. Les prélèvements d'eau en Moselle visent à assurer le refroidissement des condenseurs et à alimenter en eau brute les différents circuits nécessaires au fonctionnement.

### Rejets : dans les limites autorisées

L'exploitation d'une centrale entraîne la production d'effluents radioactifs et chimiques, strictement réglementée par l'arrêté du 4 mars 2014\*. Le prévisionnel réalisé pour 2015 par la centrale de Cattenom

## Le chiffre 189 000

Le secteur nucléaire nécessite des compétences techniques pointues, devant être continuellement cultivées. Ainsi, en 2014, près de 189 000 heures de formation ont été dispensées aux salariés de la centrale de Cattenom.

nom rentre dans le cadre des limites fixées par cet arrêté, et y est même souvent très largement inférieur. La prévision pour les rejets radioactifs gazeux est globalement à la baisse par rapport à 2014; celle des rejets radioactifs liquides globalement identique. La prévision des rejets chimiques tient compte du remplacement des tubes en laiton des condenseurs – dont l'érosion conduit à des rejets en cuivre et zinc – par des tubes en titane. Cette opération, programmée de 2014 à 2019, nécessitera une modification du traitement antitartre (utilisation de l'acide sulfurique à la place de l'acide chlorhydrique) et la mise en service d'un traitement anti-amibien (injection de monochloramine sur les quatre tranches durant la période estivale).

\* Arrêté complété par deux décisions de l'ASN relatives aux modalités de prélèvements, de consommation d'eau et de rejets.

## TROIS QUESTIONS À Thierry Bonnet, Nouveau Sous-Préfet de Thionville

### Au cours de votre carrière, avez-vous déjà participé à d'autres CLI ?

J'étais en poste à Toulouse, au cabinet du Préfet, au moment de la catastrophe d'AZF. Dans les mois qui ont suivi, j'ai eu l'occasion de participer à plusieurs réunions du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Problèmes Industriels (SPPPI), consacrées au pôle chimique et à son démantèlement. C'est d'ailleurs à la suite de cette catastrophe qu'ont été créées les CLIS\*, sur le modèle des CLI du nucléaire.

### Est-ce votre premier poste de Sous-Préfet « nucléaire » ?

Avant même d'être Sous-Préfet, j'ai habité plusieurs années à proximité de la centrale de

Saint-Laurent des Eaux. J'ai pu la visiter, ainsi que le chantier de démantèlement de la première centrale graphite-gaz. Par la suite, devenu Sous-Préfet dans l'Ain, j'ai été en relation étroite avec la direction de la centrale du Bugey. Plus récemment, en qualité de Sous-Préfet de Provins, j'ai été directement concerné par la mise en œuvre des plans de secours de la centrale de Nogent-sur-Seine qui, bien qu'elle se situe dans le département voisin, est toute proche.

### Après votre participation à une première réunion, quelle est votre perception du fonctionnement de notre CLI ?

J'ai tout de suite été frappé par la qualité des échanges et par le fait que la CLI de Cattenom associe étroitement nos voisins alle-



mands, luxembourgeois et wallons, qui participent activement aux réunions. Comme dans d'autres domaines que je découvre depuis mon arrivée dans l'arrondissement de Thionville, je mesure à quel point on vit ici l'Europe de façon concrète.

\* Commissions Locales d'Information et de Surveillance

# L'œil expert et la parole portée haut

Depuis 15 ans, l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information fédère les CLI du territoire français et informe la société civile sur les activités du nucléaire. Elle assure aussi un suivi de l'impact des installations.

**L**a transparence et la sécurité en matière nucléaire assoient l'existence des Commissions Locales d'Information auprès des installations nucléaires, telles que celle de Cattenom. Depuis l'an 2000, l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) regroupe représentants de la société civile et élus autour d'un même mot d'ordre: « *La sûreté nucléaire, parlons-en!* ». Subventionnée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), l'association est le porte-parole des 36 CLI de France, dont elle recueille les attentes et demandes pour les remonter auprès des instances supérieures, nationales et internationales. Chaque année depuis 2005, elle co-organise, avec l'ASN, la Conférence Nationale des CLI (prochain rendez-vous le 4 novembre 2015).

**L'expertise scientifique en point d'honneur**  
Soucieuse de donner l'information la plus correcte et précise possible sur les activités nucléaires, l'ANCCLI fédère compétences et expertises dans ses groupes de travail permanents (Sûreté, Matières et déchets radioactifs, Post-Accident, Démantèlement). D'autres groupes de travail existent, comme

celui mis en place entre les CLI transfrontalières (co-animé avec la CLI de Cattenom) pour partager les échanges d'expérience sur les relations avec les pays voisins. Par ailleurs, un comité scientifique composé d'experts (hydrologues, cancérologues, épidémiologistes...) se réunit régulièrement pour échanger sur les thématiques récurrentes de sécurité des hommes et des territoires et sur les enjeux techniques qui en découlent. Ce comité apporte son aide aux CLI dans leurs missions quotidiennes.

Grâce aux compétences des CLI et à la mise en commun de leurs travaux, analyses ou informations, l'ANCCLI, partenaire de l'ASN, du HCTISN<sup>1</sup> et de l'IRSN<sup>2</sup>, dispose d'un vivier d'expériences aussi riche qu'unique, permettant de mener les réflexions nécessaires aux enjeux du nucléaire. Par la transmission, en toute transparence, des informations vers le grand public, elle espère inciter le développement d'expertises citoyennes.

**L'ANCCLI est présente sur Internet via son site [www.anccli.org](http://www.anccli.org), ainsi que sur les réseaux Youtube et Twitter @anccli**

<sup>1</sup> Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

<sup>2</sup> Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire



## HCTISN

### Un acteur du contrôle

**L**a loi « TSN » du 13 juin 2006 a institué un Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), instance d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires et l'impact de ces activités sur la santé des personnes, l'environnement et la sécurité nucléaire. Il associe l'ensemble des parties prenantes concernées par ces enjeux. Le Haut Comité peut émettre un avis sur toute question dans les domaines précités ainsi que sur les contrôles et l'information qui s'y rapportent. Plus largement, il peut se saisir de toute question relative à l'accessibilité de l'information en matière de sécurité nucléaire et proposer toute mesure de nature à en garantir ou à en améliorer la transparence. Il est aussi susceptible d'être saisi par le ministre chargé de la Sûreté nucléaire, les présidents des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, le président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, les présidents des Commissions Locales d'Information, les exploitants d'installations nucléaires. Ses moyens d'action sont variés: expertises, débats contradictoires ou encore avis publics.



EN IMAGE

## Dernière réunion de la CLI

**L**es membres de la CLI du CNPE de Cattenom se sont réunis le 19 mai dernier. À cette occasion, ils ont accueilli Yves Lheureux, chargé de mission à l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information). Ce dernier a présenté son association ainsi que ses objectifs, à savoir partager avec les CLI les enjeux techniques des questions nucléaires, susciter la réflexion et inciter le développement d'expertises citoyennes.

Arrêts et redémarrages

# Réacteurs : l'ASN encadre

**Sûreté nucléaire et radioprotection : les arrêts et redémarrages de réacteurs présentent des enjeux importants. L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a décidé de les encadrer par une décision réglementaire.**

Les réacteurs électronucléaires sont arrêtés périodiquement pour renouveler le combustible nucléaire. Les périodes d'arrêt sont mises à profit pour réaliser des contrôles et essais visant à vérifier l'état de l'installation ainsi que des opérations de maintenance et des modifications de l'installation. Elles présentent de forts enjeux de sécurité liés à l'augmentation du nombre d'intervenants sur le site et à la concentration d'activités dans des délais restreints. Jusqu'à récemment, si l'ASN vérifiait qu'EDF assume sa responsabilité d'exploitant en matière de sûreté nucléaire (au moyen d'examens sur le programme d'arrêt, d'inspections de chantier ou encore d'examens des bilans), aucun cadre réglementaire n'existait.

Désormais, l'ASN a fait le choix d'en rédiger un afin d'encadrer ces périodes à enjeux, en tenant compte

de sa pratique actuelle de contrôle. La décision n° 2014-DC-444 du 15 juillet 2014 est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle soumet à l'accord de l'ASN le redémarrage des réacteurs après leur arrêt pour renouvellement du combustible. Elle définit aussi les informations que l'exploitant doit lui fournir afin que celle-ci puisse prendre position sur le redémarrage des réacteurs et être informée du bilan général de l'arrêt. En cas d'arrêts sans renouvellement de combustible, dont les enjeux sur le plan de la sûreté et de la radioprotection sont moins conséquents, l'accord de l'ASN n'est pas nécessaire. Toutefois, EDF doit lui transmettre certaines informations, fixées par la décision. Par ailleurs, cette décision impose à l'exploitant d'informer annuellement la CLI des principales activités liées aux arrêts de réacteurs.

## LA QUESTION de l'Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle

**« Après un incident nucléaire, les populations vivant à proximité des centrales sont appelées à consommer des pastilles d'iode pour prévenir le cancer de la thyroïde. Peut-on être allergique à l'iode ? »**

L'iode est un élément naturel de notre environnement : nous en ingérons quotidiennement dans le fromage, le lait, les crustacés, etc. Les allergies ne sont pas dues à l'iode en soi, mais aux produits iodés, c'est-à-dire aux molécules qui contiennent de l'iode : on peut être allergique à des médicaments iodés, comme certains produits de contraste utilisés dans les examens radiologiques, et manger des huîtres sans problème. C'est donc l'expression « allergie à l'iode » qui est fautive et il faudrait plutôt parler d'allergie aux produits iodés. Ainsi, il est possible d'être allergique aux excipients contenus dans les comprimés d'iode : silice colloïdale, anhydre, huile de coton hydrogénée, cellulose microcristalline. Mais rappelons que ces comprimés sont des médicaments, à ne jamais prendre de sa propre initiative si les autorités n'ont pas recommandé de le faire. La notice d'emploi (présente dans la boîte de comprimés) présente la liste complète des cas où l'usage des pastilles d'iode est déconseillé. Les personnes concernées par les cas d'allergie aux excipients, de maladie cutanée rare ou de problème de thyroïde, doivent prendre contact avec leur médecin traitant ou un spécialiste, pour déterminer si la prise de comprimés d'iode en cas de risque d'irradiation est possible. En cas d'allergie avérée, un médecin peut prescrire un médicament différent, mais offrant la même protection contre la contamination interne à l'iode radioactif : la solution iode-iodurée forte de Lugol. Il déterminera également les indications, les doses usuelles et maximales, les instructions pour la préparation et l'administration, ainsi que les effets indésirables potentiels.

La lettre de la CLI – N° 11 – 1<sup>er</sup> semestre 2015. Éditée par le Conseil Départemental de la Moselle. Directeur de la publication et rédacteur en chef : le Président du Conseil Départemental de la Moselle. Conception éditoriale et graphique, rédaction : TEMA | presse, 03 87 69 18 01. Photographies : page 1 Édito © G. Ramon, Bilan © CNPE de Cattenom ; page 2 Prélèvements © CNPE de Cattenom, Thierry Bonnet © Sous-Préfecture Thionville ; page 3 ANCCLI © ANCCLI ; page 4 Réacteur © CNPE de Cattenom. Impression : Socosprint Imprimeurs, Épinal. N° ISSN : en cours. Dépôt légal : août 2015. Tirage : 47 000 exemplaires.

## Les membres de la CLI

■ Le Président de la CLI, Président du Conseil Départemental de la Moselle, Conseiller Départemental du canton de Yutz, Président de la CA Portes de France - Thionville (CAPFT) ■ **Philippe Leroy**, Sénateur de la Moselle ■ **Anne Grommerch**, Députée-Maire, Circonscription de Thionville-Est ■ **Josiane Madelaine**, Conseillère Régionale ■ **Isabelle Rauch**, Vice-Présidente du Conseil Départemental – canton de Metzervisse ■ **Pierre Zenner**, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse ■ **Pauline Lapointe-Zordan**, Vice-Présidente du Conseil Départemental – canton de Thionville ■ **Olivier Rech**, Conseiller Départemental du canton de Thionville ■ **Rachel Zirovnik**, Conseillère Départementale du canton de Yutz ■ **Katia Muller**, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville ■ **Laurent Steichen**, Vice-Président du Conseil Départemental - canton de Bouzonville ■ **Katia Genet-Maincion**, Vice-Présidente de la CC Cattenom et Environs (CCCE), Maire de Berg-sur-Moselle ■ **Denis Baur**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Kanfen ■ **Guy Kremer**, représentant de la CCCE, Maire de Boust ■ **Jean Wagner**, représentant de la CCCE, Maire de Gavisse ■ **Marie-Marthe Dutta-Gupta**, représentante de la CCCE, Maire de Fixem ■ **Gérard Theis**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Breistroff-la-Grande ■ **Gérard Guerdier**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Rodemack ■ **Jean-Marie Mizzon**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Basse-Ham ■ **Henri Boguet**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Fontoy ■ **Marc Ferrero**, Assesseur de la CAPFT, Maire d'Havange ■ **Patrick Becker**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Kuntzig ■ **Jean Klop**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Manom ■ **Pierre Kowalczyk**, CC de l'Arc Mosellan, Maire de Bousse ■ **Jean-Luc Niedercorn**, CC des Trois-Frontières, Maire de Kirschnaumen ■ **Bernard Zenner**, représentant de la commune de Cattenom, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Cattenom ■ **Jean Oury**, Institut Européen d'Écologie ■ **Dr Bernard Py**, Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle ■ **Marc Tabouret**, Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie ■ **Marcel Philippon**, Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ■ **Léon Hoff**, CGC ■ **Patrick Mangenot**, CFDT ■ **Jean-Luc Hagen**, CGT ■ **Didier Holz**, CFTC ■ **Marc Houver**, DGS du Conseil Départemental de la Moselle ■ **Colonel Franz**, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle ■ **Anne Pedon-Flesch**, CESEL ■ **Maude Korsec**, représentante du milieu industriel, désignée par la CCI Moselle ■ **Marie-Laurence Herfeld**, représentante de la profession agricole, désignée par la Chambre d'Agriculture de la Moselle ■ **Dr Jean-Paul Merlin**, Conseil départemental de l'Ordre des Médecins ■ **Thierry Bonnet**, Sous-Préfet de Thionville ■ **Gaël Gaudouin**, Directeur du SIRACEDPC ■ **Michel Mulic**, Délégué territorial de l'ARS pour la Moselle ■ **Guy Catrix**, Directeur du CNPE de Cattenom ■ **Jean-Cyr Darby**, Directeur de la Communication du CNPE de Cattenom ■ **Marc Hoeltzel**, Délégué territorial de l'ASN Strasbourg ■ **Sophie Letournel**, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN ■ **Wolfram Leibe**, Maire de la Ville de Trèves ■ **Günther Schartz**, Landrat du Landkreis Trier-Saarburg ■ **Daniela Schlegel-Friedrich**, Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern ■ **Thomas Seilner**, Ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs du Land de Sarre ■ **Frank Reimen**, Haut-commissaire à la Protection Nationale du Grand-Duché de Luxembourg ■ **Dan Biancalana**, SYVICOL, Échevin de Dudelange ■ **Véronique Biorci**, Bourgmestre d'Aubange ■ **Anne-Caroline Burnet**, Ministère de l'Environnement de la Vallonie ■ **Didier Ossemond**, Président de GIM'Est ■ **Roger Spautz**, Greenpeace Luxembourg

## La lettre de la CLI en ligne

Il vous est possible de consulter ou de télécharger tous les numéros de *La lettre de la CLI* du CNPE de Cattenom, désormais aussi traduite en allemand, sur le site du Conseil Départemental de la Moselle.

[www.moselle.fr/cli](http://www.moselle.fr/cli)

